

Dans ce numéro :

- Myiases
- Nouveautés au GDS PC
- IBR : évolution annuelle
- BVD : les évolutions à venir
- Projet ARPANT

Le mot du Président

Par ce mot, je tiens tout d'abord à remercier, au nom des éleveurs, M GRAVELLE, notre ancien Président pour tout le travail accompli et son dévouement pour l'OVS Poitou-Charentes. Quant à moi, je suis éleveur de bovins limousins et d'ovins dans le sud Vienne et président du GDS 86 depuis 3 ans.

Le nombre de troupeaux indemnes IBR a fortement progressé suite à l'application de l'arrêté ministériel mais il reste encore des efforts à faire par tous les acteurs.

Le domaine de la BVD évolue également, en vue d'éradiquer cette maladie aux incidences économiques importantes pour nos élevages.

Votre OVS suit aussi le dossier « Myiases Wohlfahrtia » de très près pour essayer de trouver des solutions, certes pour l'instant non satisfaisantes et contraignantes mais existantes. C'est la mobilisation de tous les éleveurs qui va permettre d'obtenir un statut sanitaire favorable pour tous nos élevages.

Pascal ROBICHON

Rappel des recommandations contre les Myiases à Wohlfahrtia magnifica

Comme nous l'évoquions dans notre Echo sanitaire de janvier 2017, les éleveurs ovins du nord Charente et du sud Vienne ont été confrontés au développement des Myiases à Wohlfahrtia magnifica l'été dernier. En effet l'année 2016 a été marquée par une évolution sensible des cas mais aussi par une période d'atteinte plus longue. Cette myiase a également été identifiée sur des bovins.

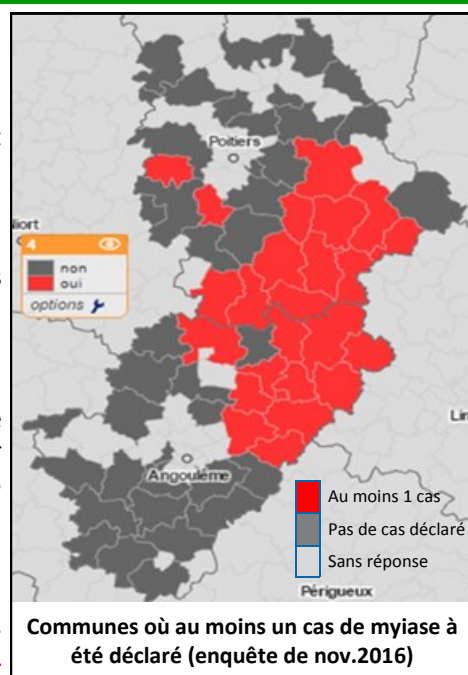
Cette année, des cas ont été recensés fin mai beaucoup plus tôt que les années précédentes. Par conséquent, dans l'attente de la confirmation d'éventuelles solutions (essais en cours actuellement), pour une meilleure maîtrise de ces nouvelles myiases, nous vous rappelons, ce qui serait conseillé comme **techniques de prévention** (associer les trois) :

1. **Supplémentation minérale + ail**
2. **Pour-on sur la laine** à base de dicyclanil au printemps ou début d'été comme pour la prévention de Lucilia, appliqué à dose complète définie par l'AMM, ou Pour on sur la peau de deltaméthrine à renouveler toutes les 6 semaines
3. **Pédiluve** à partir de fin mai et tous les 15 jours.



Nous souhaitons vous alerter sur le fait que sur le marché vous trouvez différents types de seaux à base d'ail. Pour être efficace, il faut un taux de supplémentation en extraits d'ail suffisant.

L'idéal serait une prophylaxie locale généralisée : sur une même zone, tout le monde en même temps.



Pour les bovins, il est possible d'utiliser des produits à base de dimpylate. Se renseigner auprès de son vétérinaire.

D'autre part, des essais de terrain sont en cours dans le cadre du COPIL Wohlfahrtia pour essayer de valider des pratiques de prévention efficaces contre ces nouvelles Myiases.

Vous trouverez un article plus complet sur le bulletin de l'Alliance Pastorale du mois de juillet 2017 ou en lien sur notre site internet www.gds-poitou-charentes.fr.

FLASH INFO



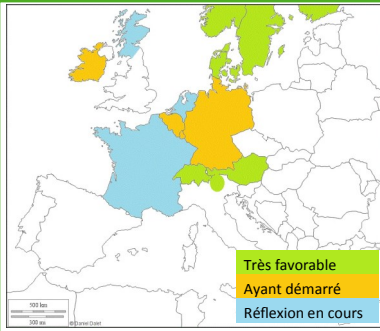
♦ **Au GDS Poitou-Charentes :** Pascal ROBICHON devient le nouveau Président du GDS Poitou-Charentes, après Jean-Luc GRAVELLE. Il est éleveur de bovins allaitants et d'ovins à LATHUS ST REMY et est également président du GDS 86.

Changement de Présidents

♦ **Au GDS de Charente :** Bruno HALLAIS a été élu comme Président, succédant à Loïc SEGUIN. Il est éleveur laitier sur la commune de CHABANAIS.



BVD – évolution à venir/éradication



En Europe, la situation de la BVD évolue rapidement. Certains pays membres, tels que la Finlande ou la Norvège, sont déjà très avancés. D'autres pays ont démarré un programme d'assainissement collectif national (Allemagne, Belgique, ...) tandis que d'autres sont à l'état d'une réflexion avancée (France, Ecosse, ...). Dans une optique d'excellence sanitaire, la réglementation liée à l'import/export d'animaux entre pays européens tend à rendre obligatoire le statut « Non-IPI » des bovins en imposant notamment le dépistage de ceux-ci avant départ.

La mise en place de plan d'assainissement BVD au niveau local ainsi que le contrôle obligatoire lors d'introductions d'animaux pour certains d'entre nous, ont déjà fait leurs preuves au sein de nos départements. **Etablir un programme collectif national définissant la meilleure stratégie technique et économique en vue d'une éradication du BVD, tout en restant compétitif vis-à-vis de l'Europe, est un enjeu sanitaire primordial pour l'élevage bovin français.**

En 2014, GDS France se fixait pour objectif l'éradication du BVD via la création d'un programme collectif volontaire et national. Actuellement, la constitution d'un modèle réglementaire est en cours et sera proposé au prochain CNOPSAV (Comité National d'Orientation de la Politique Animale et Végétale) cet automne. La signature de l'arrêté qui en résultera rendra effective sa mise en application au sein de nos départements :

- ✓ Organisation du dépistage et de la collecte de données épidémiologiques visant à surveiller les troupeaux,
- ✓ Généralisation des mesures d'assainissement des troupeaux infectés de BVD,
- ✓ Acquisition de l'appellation « BOVIN NON IPI »,
- ✓ Application de mesures restrictives à la circulation des animaux IPI puis à la circulation des animaux ne disposant pas de l'appellation « BOVIN NON IPI ».

Le BVD c'est quoi ?

Le virus de la BVD (Diarrhée Virale Bovine) engendre de lourds impacts sanitaires et économiques au sein d'une exploitation :

- ✓ la naissance d'animaux Infectés Permanent Immunotolérant (IPI) ou de veaux faibles ou malformés,
- ✓ le risque d'avortement(s), d'infécondité(s),
- ✓ l'immunosuppression à l'origine d'infections respiratoires et intestinales chez les jeunes.

Suivant les cheptels, les pertes sont estimées de plusieurs dizaines d'€/an pour 1000L en élevages laitiers à plusieurs milliers d'€/an en élevage allaitant.

Votre GDS vous tiendra informé de l'évolution de la situation. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

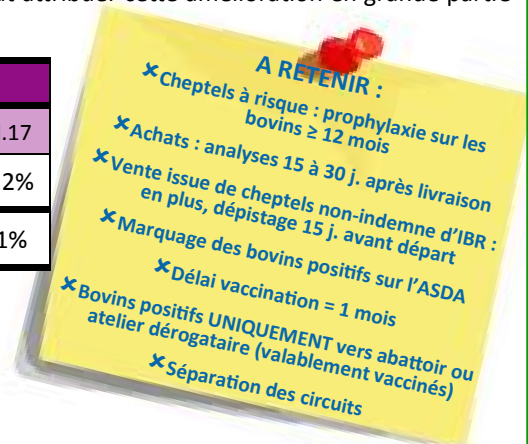
IBR Point de situation au 01/07/2017

Suite à la mise en application du nouvel arrêté IBR au 1^{er} juillet 2016 et à la généralisation de la qualification IBR, la situation s'est très nettement améliorée dans l'ensemble des 4 départements du Poitou-Charentes. On peut attribuer cette amélioration en grande partie à la bonne implication des éleveurs et opérateurs commerciaux.

| | 16 | | 17 | | 79 | | 86 | |
|--|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|
| | Oct.16 | Juil.17 | Oct.16 | Juil.17 | Oct.16 | Juil.17 | Oct.16 | Juil.17 |
| Pourcentage de cheptel « Indemne d'IBR » | 72% | 79,4% | 86% | 91% | 80% | 86,3% | 68% | 80,2% |
| Pourcentage de cheptels positifs | 6,8% | 3,5% | 1,8% | 1,5% | 6,8% | 3,5% | 7,8% | 5,1% |

Cet effort doit être maintenu afin de limiter au maximum les contraintes et obtenir au plus vite un allègement des mesures grâce au passage des départements en ZEF (Zone Epidémiologiquement Favorable). Pour cela, il est important d'éliminer au plus vite, et dans la mesure du possible, les animaux connus positifs/vaccinés.

Dès le début de la prochaine campagne, toutes les mesures seront mises obligatoirement en place, avec de possibles sanctions.



Plan écoantibio et ARPANT

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires : diminuer, c'est possible

La lutte contre l'antibiorésistance est un enjeu de santé publique majeur et mondial. La perte d'efficacité des antibiotiques impacte les santés humaine et animale. La lutte contre l'antibiorésistance est un défi à relever sous une approche « One health, Une seule santé » (humaine et animale).

Le plan Ecoantibio2017 lancé par le ministère de l'agriculture fin 2011 avait pour objectif de diminuer la contribution de la médecine vétérinaire au développement de résistances bactériennes afin de préserver l'arsenal thérapeutique vétérinaire. Les résultats actuels montrent que les objectifs sont en passe d'être atteints : baisse de 25 % de la consommation totale d'antibiotiques entre 2012 et 2016 et baisse de 25 % de l'utilisation des antibiotiques critiques entre 2013 et 2016, toutes filières confondues. Dans la lignée de ce plan, le ministère de l'agriculture vient de lancer le plan Ecoantibio N°2, pour poursuivre les actions déjà engagées.

Le GDS Poitou-Charentes est également mobilisé autour de cette problématique, en partenariat avec le LASAT et le Groupement Technique Vétérinaire, auxquels sera associé par la suite le LDAR 16. Ainsi, fin 2016, a vu le jour l'association ARPANT. Il s'agit d'une plateforme visant à coordonner et porter des projets relatifs à l'antibiorésistance. Elle prévoit en particulier la production et la compilation de données pour évaluer les niveaux de résistances aux antibiotiques dans les élevages. Des formations aux enjeux de l'antibiorésistance à destination des vétérinaires et des éleveurs seront proposées à l'issue de ce travail.